

nous engageons nos braves habitants à supporter avec aussi peu d'impaticence que possible jusqu'en décembre prochain, époque à laquelle le conseil doit passer à la grande lessive des suffrages populaires. Nous prendrons sur nous d'être à notre prochain numéro de lire la loi qui constitue notre corporation afin de voir si lord Sydenham qui n'oubliait rien de ce qui pouvait nuire aux canadiens, n'aurait pas par hasard oublié de diviser les quartiers électoraux de manière à donner une majorité à la minorité comme il l'a fait pour la représentation parlementaire. Si tel était le cas nous nous empresserions d'en annoncer la joyeuse nouvelle à nos concitoyens, mais nos pressentiments nous disent d'invincibles que nous ne découvrirons dans l'ordonnance du conseil spécial que ce qu'on trouve dans tous les actes émanés de ce corps qui n'avait pas d'âme, d'esprit que celui de ses auteurs, de génie que celui du mal, une immense dose de fraude chétive, délayée dans un lac de bêtise et d'absurdité. Les membres de notre conseil qui forment la majorité actuelle sont des poisons, des monstres inuits qu'on n'aurait pas dû laisser. Aussi le public s'efforcera-t-il qu'ils soient du genre des cétacés (c'est-à-dire). Et voilà pourquoi ces messieurs devraient instituer par leurs réglemens un carême perpétuel et voilà pourquoi aussi tous les braves gens n'en veulent plus à aucun prix; marchandise tarée, dépréciée, à demi corrompue et bonne au plus à empoisonner les chiens.

L'acte qui institue la corporation de Québec est probablement encore un de ces chefs-d'œuvre d'écœurement en plein jour qui ont fait la triste réputation de lord Sydenham dans les regards de nos dévoués. C'est à l'époque et nous en sommes certains, avant de l'avoir lu, cependant il faut avoir de bonne heure à tout cela car les citoyens ne peuvent prendre trop tôt leurs précautions et l'on sait qu'il faut un balayage des plus soignées pour donner à notre conseil un aspect un tant soit peu agréable; il faut un époussetage complet, un débrouillage universel; il faut qu'on tourne, retourne et mette à la porte tout ce qui sera pas trouvé sain et économique; depuis le plus grand jusqu'au plus petit, depuis le plus imposant des ramoneurs jusqu'au plus mince des Jones il faudra passer, ramasser et jeter au fumier tout ce qui ne passera pas rondement par le crible de l'opinion publique.

En attendant que notre bonne ville fasse son ménage, son grand ménage, nous aimerions à voir les citoyens s'assembler et venir à notre conseil une bonne petite requête. Avant d'aller plus loin nous devons dire que généralement nous sommes peu partisans de la requête, pour des raisons que nous avons souvent données au long et dont la moindre est que cela ne sert à rien; mais comme la requête est constamment à la mode parmi nous, quoiqu'elle aurait dû ce nous sembler être usée depuis si long-temps qu'elle court les rues et places publiques, qu'elle traîne de mains en mains, de bureau en bureau, de cabinet en cabinet, de chambre de gouverneurs en lieux d'aisance, on peut bien prendre encore une fois ce moyen qui s'affaïssa pas à cause de sa nouveauté; puisque le québécois raffole de la requête, passons-lui cette fantasia bien innocente.

Nous voudrions donc, disons-nous, qu'il soit présenté un conseil de ville une humble pétition qui serait chargée de nous présenter, si nous étions chargés de la rédiger: —

**AUX TRÈS-ONÉREUX ÉCHEVINS ET CONSEILLERS DE VILLE.**

Nous les citoyens, propriétaires, industriels et autres habitants de la ville qui avons le malheur d'être forcés de vivre sous votre gouvernement, venons nous précipiter à vos pieds pour vous supplier du vouloir bien écouter et prendre en votre précieuse considération non pas nos plaintes et griefs car ce serait trop long et en vous ennuierait peut-être que nous-mêmes, mais simplement une suggestion en forme d'humble prière qui, si elle était écoutée, aurait peut-être l'effet sinon de remédier à nos présents maux, au moins de nous en épargner d'autres pour l'avenir. Ayant observé avec attention la plupart de vos actes nous avons remarqué avec un profond chagrin qu'ils avaient tous une tendance des plus désavantageuses; ou comme nous ne desirons pas vous attribuer de mauvais motifs ni même

penser que vous ne fouillez nos poches que par vieille habitude, nous avons cru devoir attribuer tout le mal que vous nous faites à l'heure seulement que vous avez choisie pour tenir vos délibérations. Nous pensons sincèrement que vous n'avez pas le plus innocent venim, mais que vous croyez, on ne peut le dire, et conseillers, qui à vous avez copieusement été et mangé, que la masse des citoyens doit être rassasiée. Sganarello était comme cela. Il y aurait une autre supposition qui viendrait peut-être à l'idée de gens moins charitables que nous, mais que nous ne faisons pas, attendu que nous ne sommes pas infidèles comme vous le voyez, puisque nous vous avons supportés patiemment jusqu'ici sans vous donner ni vous ennuier. Des gens moins modérés donc diraient tout haut que toutes les sottises que vous commettez doivent être mises sur le dos des vigneron de la champagne, des distillateurs de l'Espagne, des felateurs de Londres, et que le vin, l'eau-de-vie, le rhum, le punch sont les seuls coupables. Sans croire totalement à ces médisances nous aimerions à vous voir changer l'heure de vos délibérations, du soir au matin, avant déjeuner: outre que vos cerveaux seraient plus clairs, plus dégorgés et moins enclins au mal, le besoin que vous ressentiriez d'aller réconforter vos estomacs estomacs vous feraient négliger un peu les affaires de la ville et les choses n'en iraient que mieux; car nous vous le disons, conseillers et échevins de Québec, vous en faites trop, beaucoup trop pour la paix de vos consciences et la tranquillité de nos goussets.

Vous lez prendre la présente en votre considération et nous ne cessons de prier... pour que le tems s'écoule vite et que le mois de Décembre arrive.

*The People's Magazine and Workingman's Guardian.*—Mr. R. M. Moore veut de publier sous ce titre le premier numéro d'un journal qui promet d'être un actif ouvrier à l'épreuve de la réforme, un chaud défenseur des droits de l'opprimé. Cette feuille, publiée sans avis préalable, sans annonce, sans prospectus, sans autre titre à l'encouragement public que son premier numéro comme spécimen, obtient nous dit-on un succès qui assurera bien vite son existence. Il se publie à l'imprimerie du Fantastique, le prix de l'abonnement est de 10 centimes par année. Son format est un grand in-Svo et contient autant de matière à lire que les plus grands journaux du pays. Le second numéro est sous presse.

Par les annonces de ce jour on verra que l'ouvrage intitulé *Analyse et Observations sur les droits relatifs aux Echevins de Québec et de Montréal et au Clergé du Canada, par Cha. Tétu*. Ecr. est à vendre à notre établissement. Ce livre dont les journaux ont déjà rendu compte d'une manière favorable contient une foule de documents d'un intérêt particulier pour les messieurs du Clergé ainsi que pour toutes les personnes qui s'occupent du jurisprudence; il est écrit avec beaucoup de force et prend la défense d'un prêtre persécuté Messire Nau dont la cause a causé une assez grande sensation en 1837. Nous ne sommes pas assez versé dans les matières dont traite cet ouvrage pour nous prononcer sur son mérite intrinsèque mais nous pouvons assurer qu'il est rempli de recherches profondes, de raisonnements plausibles et d'épisodes qui ne manquent pas d'intérêt même pour le lecteur indifférent.

**LE REBULLE.**

Nos lecteurs ont appris déjà par la grande presse que Mr. Louis Perceval de Montréal fut arrêté pour avoir commis le crime de s'être chargé à notre préjudice de vouloir bien faire vendre par des petits garçons le joli roman de Mr. De Trobriand fondé sur les troubles du Canada; mais ce qu'ils ne savent pas, c'est que cette sottise incantée de Mr. Driscoll le juge de police, nous a valu une vente de plus de 300 exemplaires de l'ouvrage incriminé en sus de ce que nous en avions débité lors de sa saisie. Ceux qui en veulent encore se font bien de se presser car il nous en reste fort peu.

Nous raconterons au sujet de Mr. Driscoll une petite anecdote qui donnera une idée de l'individu chargé de la police de la plus grande ville du Canada. Nous étions un jour à table, en compagnie de quelques uns des principaux membres de la suite de lord Durham; Mr. Driscoll qui était un des convives, interrompit tout à coup la conversation qui roulait alors sur des sujets les plus sérieux en demandant à l'un de ses voisins (qui, si nous nous en souvenons bien, n'était autre que Mr. Wakefield: ) — Savez-vous siffler? — Siffler! — Oui siffler, tenez, moi je siffler fort bien, vous allez voir; et sans en attendre davantage, il se met à siffler, de l'air le plus sérieux du monde, une grande note ouverte, à la grande surprise de tous ceux qui étaient présents.

S'élancerait-on après cela de tous les actes de folie que ce singulier officier public pourra commettre par la suite.

Un mauvais plaisant nous écrit pour nous faire agréger aux citoyens de brûler en effigie la majorité des conseillers de ville. En vérité le jour n'en vaudrait pas la chandelle; d'ailleurs, de la manière dont les compagnies de pompiers sont organisées, il ne faudrait risquer ni jouer avec le feu. Et puis pour brûler des effigies de conseillers il faudrait, chose peu facile, enflammer Messieurs Munn, Hoffman, Langlois, et autres cinquièmes roues de charrettes.

Des amateurs ont donné à y quelques jours une représentation dramatique. Une des pièces était intitulée *Robert Macaire ou les voleurs*. Elle n'a pas réussi. C'est singulier dans un pays où florissent tant d'escoumoteurs officiels, tant de corporations d'impôts. Il est vrai qu'il force de voir des comédiens de voleurs on devient peut-être difficile.

Si les pauvres canadiens continuent à être taxés, sucés, éponçés, pressurés en tous les sens selon les vœux bien exprimés et encore mieux exécutés de toutes nos sang-nies officielles, ils trouveront bien plus vite qu'en ne pense une douce consolation dans les vers de Regnard et pourront s'écrier avec le Joueur

Tu n'as me faire rendre, ô fortune ennemie; Mais me faire payer, parbleu je l'en dédie Car je n'ai plus le sou.

C'est alors seulement que Jean Baptiste sera à l'abri des impôts.

**PROGRAMME.** — En commençant le quatrième volume de leur journal les propriétaires doivent exposer en quelques lignes la marche qu'ils se proposent de suivre ainsi que leurs conditions nouvelles.

Le *Fantastique* sera publié une fois par semaine jusqu'à l'ouverture de la navigation, puis deux fois jusqu'à complément du volume dont l'année est divisée en mois de huit numéros; en trimestres de 24 et qui se compose lui-même de 96 numéros, de sorte que l'abonné ne perd rien par les fêtes ou autres causes de non-publication.

Le format sera un in-quarto (même grandeur que le format de *la Canadienne*) et contiendra le Lundi 4, pages et le jeudi 2 pages ou davantage si le nombre des annonces à insérer l'exigent.

La première page sera ordinairement consacrée à des *Mélanges Littéraires* que nous tirons des meilleurs et des plus amusantes publications françaises dont nous étiquons avec un soin scrupuleux tout ce qui pourrait enfreindre la morale la plus exigeante. Une partie de notre journal sera consacrée aux *CONVULSIONS UTILES* qui comprendront des petits traités élémentaires des sciences que nous mettrons à la portée de toutes les classes de lecteurs, des articles d'économie usuelle, des améliorations dans l'agriculture, des procédés favorables dans les arts, et enfin tout ce qui pourra faire de notre feuille un recueil instructif en même tems qu'amusant.

Ces divisions ne nous empêcheront pas de consacrer toujours la plus grande portion de nos colonnes aux *MATIÈRES FANTASTIQUES* qui comprennent la critique littéraire et artistique, les affaires locales, la politique générale et privée et enfin les principales nouvelles. Il va sans dire